Municipalité

Rue Guillaume-Triponez 15 CH-2336 Les Bois/Suisse Tél. +41 (0)32 961 12 37 E-mail: info@lesbois.ch www.lesbois.ch



Les Bois, le 1^{er} décembre 2022

Avis officiel N° 7/2022

PERSONNEL COMMUNAL

Après 15 ans d'activité, Madame Brigitte Courtet Lestrade, directrice de la crèche et de l'UAPE, bénéficiera d'une retraite bien méritée. Le Conseil communal lui adresse ses meilleurs vœux à cette occasion et la remercie pour son investissement durant toutes ces années et l'excellent travail accompli au sein des deux structures.

Monsieur Michael Grosjean entrera en fonction au 1^{er} janvier 2023 en qualité de directeur de la crèche et de l'UAPE. Afin que la transition se passe au mieux, il travaillera en collaboration avec Mme Courtet Lestrade durant le mois de janvier. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue.



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du 26 décembre 2022 au 6 janvier 2023. En cas d'urgence, Madame Marianne Guillaume, Maire, est à votre disposition. Elle peut être atteinte au n° de tél. : 079/936.08.92.

Dès le lundi 9 janvier 2023, l'administration communale sera ouverte normalement.



PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE - POINT DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

L'approvisionnement énergétique est actuellement garanti. Cependant, différentes mesures sont en préparation aux niveaux fédéral et cantonal afin de le garantir, notamment en vue d'une situation où l'offre ne pourrait plus couvrir la demande.

Dans le cas contraire, le Conseil fédéral peut ordonner des mesures d'intervention en vue d'assurer l'approvisionnement énergétique par la planification des mesures suivantes :

- a) Economie d'énergie volontaire par la population.
- b) Restriction de la consommation d'énergie (exemple : enseignes lumineuses).
- c) Contingentement de l'électricité (inciter les gros utilisateurs à réduire leur consommation).
- d) Faire des délestages (assurer 8 heures d'alimentation puis coupure durant 4 heures et ainsi de suite).
- e) Coupure électrique complète non-prévisible (sans indication de durée).

Cette dernière mesure aurait des conséquences sérieuses sur les conditions de vie de la population ainsi qu'envers l'économie. De nombreux aspects de la vie courante seraient impactés, pouvant mettre en péril notamment la sécurité de la population. En effet, en cas de coupure électrique, les différents réseaux (électriques, téléphoniques, internet, alarmes, etc.) seraient hors d'usage et les antennes de téléphonie mobile pourraient également être hors service.

Il existe toutefois une solution permettant d'assurer une liaison en tout temps avec les services de secours (hôpitaux, pompiers, police, etc.) malgré des coupures d'approvisionnement ou des pannes de courant. Il s'agit d'une radio Polycom dont disposent les communes qui permet le contact radio entre les différentes organisations partenaires.

Afin de garantir un accès permanent à ces services, la Protection de la Population et Sécurité de la République et Canton du Jura s'organise en conséquence et invite les communes à mettre en place un point de rencontre d'urgence (PRU) permettant de garantir, sur un emplacement déterminé et défini par les autorités locales, que la population puisse s'y rendre afin de demander une aide d'urgence aux services de secours par l'intermédiaire du réseau radio Polycom. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une démarche obligatoire, le Conseil communal souhaite se doter d'un PRU afin de permettre à la population d'utiliser une station téléphonique de secours. Ainsi, le lieu retenu pour l'emplacement du PRU de la Commune des Bois est celui de l'abri de protection civile situé derrière la boucherie Bilat.

Afin d'assurer une permanence au PRU en cas de délestage ou dans la pire des situations, en cas de coupure électrique complète, le Conseil communal lance un appel aux volontaires parmi la population.

Les personnes intéressées devraient idéalement le cas échéant :

- Être disponibles de jour et/ou de nuit.
- Faire preuve de réactivité.
- Habiter sur le territoire communal afin de se rendre rapidement au PRU.

Il est bien évident que les personnes qui endosseront cette fonction ne pourront fonctionner seules, c'est pourquoi l'idée première est de recenser une liste des volontaires puis de mettre ensuite en place un tournus en fonction des disponibilités ou contraintes de chacune et chacun.

Afin de coordonner la mise en place du PRU et d'en assurer le fonctionnement, le Conseiller communal Gaëtan Cattin (079/643.24.07) sera responsable du site. Il se tient à la disposition de chacune et chacun en cas de besoin d'informations concernant les modalités d'installation et de fonctionnement du PRU. Comme il se pourrait potentiellement que les mesures ou évènements précités aient lieu cet hiver déjà, le Conseil communal compte vivement sur ses citoyens dans

cet élan de solidarité et générosité et demande aux intéressés de bien vouloir se manifester auprès dudit conseiller (gaetan.cattin@lesbois.ch ou 079/643.24.07) jusqu'au 15 décembre 2022. Ils seront ensuite contactés personnellement pour une séance d'informations et seront toujours libres à l'issue de celle-ci de confirmer ou non leur participation au fonctionnement du PRU.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà la population de la prise de connaissance de ces informations importantes et espère pouvoir compter sur sa collaboration.



CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Le Conseil communal appelle à la solidarité de chacune et de chacun et invite instamment à appliquer les mesures d'économies d'énergie préconisées par la Confédération.

Le Conseil communal a également d'ores et déjà pris des mesures dans ce sens, notamment :

- Eclairage de noël limité au Centre du village.
- L'éclairage des commerces et entreprises locales est autorisé uniquement s'il s'agit de LED.
- Diminution des éclairages publics.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Nous vous rappelons que le ramassage des encombrants se fait uniquement sur inscription, soit en ligne (*guichet virtuel / formulaires en ligne*), soit par téléphone au 032/961.12.37. Le nombre de places étant limité, nous vous informons que les inscriptions seront dorénavant bouclées le <u>vendredi</u> précédent le ramassage et que les inscriptions tardives ne pourront plus être prises en considération.

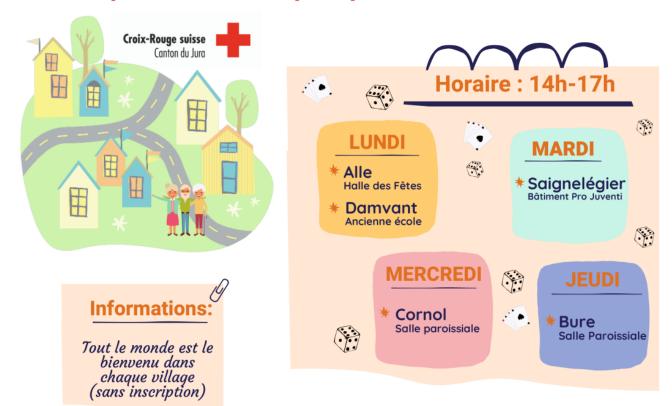


ELIMINATION DES SAPINS DE NOËL

Afin d'éviter l'abandon des sapins de noël après la période des fêtes, nous informons la population que ceux-ci seront récoltés avec les déchets verts le 11 janvier 2023 sur la Place du Champ de Foire.

APRÈS-MIDI LOISIRS POUR PERSONNES RETRAITÉES

Après-midi loisirs pour personnes retraitées



www.croix-rouge-jura.ch



Le Conseil communal et le personnel communal vous souhaitent d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

